



PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024 A 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE SEANCE :

- Installation d'un conseiller communautaire

AFFAIRES GENERALES :

- Election du Président
- Détermination du nombre de postes de vice-Présidents
- Election des vice-Présidents et membres du bureau
- Modification dans la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Perche au sein des commissions et instances extérieures

Date de convocation : le 19 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **3** – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : **9** – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil communautaire.

Madame Catherine CATESSON est désignée pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Monsieur le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

A la suite de la démission de Monsieur Harold HUWART, élu député lors des élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024, et en application de l'article 270 du Code électoral, Monsieur Guy CHAMPION, suivant de liste en tenant compte de la parité, est devenu conseiller communautaire

Il convient de prendre acte de l'installation de Monsieur Guy CHAMPION au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette installation.

ELECTION DU PRESIDENT.

La démission de Monsieur Harold HUWART de son mandat de conseiller communautaire entraîne l'élection du nouveau Président et de ses Vice-Présidents (Articles L 5211 et L 2122-15 du CGCT).

En application de l'article L 2122-8 du CGCT, Monsieur Claude EPINETTE, en sa qualité de doyen d'âge préside la séance d'élection du Président.

Madame Catherine CATESSON est désignée secrétaire de séance et sera chargée de compléter les procès-verbaux de l'élection.

Messieurs Stéphane COURPOTIN et Marc PETAGNA sont désignés assesseurs par le conseil communautaire, et pourront, associés au président procéder au scrutin et au dépouillement. Ils prennent place aux côtés du Président.

Le président fait alors appel à candidature pour le poste de président de la communauté de communes du Perche, puis appelle chaque conseiller communautaire, dans l'ordre du tableau, à venir voter.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il est procédé au dépouillement. Le Président proclame l'élection du président de la communauté de communes du Perche qui est immédiatement installé.

Il est rappelé que l'élection du Président, des Vice-Présidents et membres du bureau doit avoir lieu au scrutin uninominal secret (article L 2121-21 du CGCT) relative si 3^{ème} tour.

Candidat : Jérémie CRABBE

Vote favorable à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

Préalablement à l'élection des vice-présidents, son nombre doit être défini librement par le conseil.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci et 15 vice-présidents ou 20 dans les métropoles. Ce nombre peut être porté à 30 % dans la limite de 15 vice-présidents ou 20 vice-présidents dans les métropoles par délibération à la majorité des 2 tiers du conseil.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer à SIX (6), le nombre de Vice-Présidents.

Vote favorable à l'unanimité.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-2, L 5211-10 et L 5211-41-3

Le Président explique que l'élection du 1^{er} Vice-Président suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Président de la Communauté de communes telles que définies aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

1^{er} vice-président : Eric GIRONDEAU
2^{ième} vice-président : Philippe RUHLMANN
3^{ième} vice-président : Nathalie BRUNET
4^{ième} vice-président : Pascal MELLINGER
5^{ième} vice-président : Jean-Claude CHEVEE
6^{ième} vice-président : Michel THIBAUT
Membre du bureau : Claude EPINETTE

Vote favorable à l'unanimité

ELECTION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DIVERSES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

Suite à la démission de Monsieur Harold HUWART, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions thématiques, des commissions obligatoires, des organismes extérieurs désignés/élus par délibérations du conseil communautaire en dates du 16 juillet 2020 et du 28 septembre 2020.

Les commissions obligatoires :

Il est rappelé que le Président est Président de droit des commissions obligatoires ci-dessous définies. Son successeur en deviendra donc président de droit.

- **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID),**

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**
Il est proposé de remplacer :
Jérémie CRABBE (Titulaire) par Catherine CATESSON (Titulaire),

- **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT),**

- **COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)**

Il reviendra à la CLECT d'élire en son sein son président et vice-président :

- **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT),**

Les membres de la commune de Nogent-le-Rotrou sont désignés par le conseil municipal.

Les commissions thématiques

La commission économie-emploi sera présidée par le président de la communauté de communes.

Les autres commissions santé, finances, enfance-jeunesse (dont transport scolaire), eau et environnement restent inchangées.

Les représentants dans les instances :


Au sein de ces instances, Il est proposé de remplacer :

Organisme	Conseiller sortant	Conseiller proposé
PETR – conseil Syndical	• Harold HUWART (titulaire)	• Guy BOCQUILLON (titulaire)
PETR – conseil Syndical	• Jérémie CRABBE (suppléant)	• Béatrice LIZIARD (suppléante)
PETR – SCOT	• Harold HUWART (suppléant)	• Jérémie CRABBE (suppléant)
EURE-ET-LOIR Numérique – Conseil syndical	• Jérémie CRABBE (titulaire)	• Claude EPINETTE (titulaire)
Nogent Perche Habitat (élu)	• Harold HUWART (titulaire)	• Jérémie CRABBE (titulaire)
OT – comité de direction - élu	• Harold HUWART (titulaire)	• Jérémie CRABBE (titulaire)
Conseil de surveillance de l'hôpital	• Jérémie CRABBE	• Nathalie BRUNET
PDH-PDALHPD (comité responsable)	• Harold HUWART (titulaire)	• Jérémie CRABBE (titulaire)

Vote favorable à l'unanimité

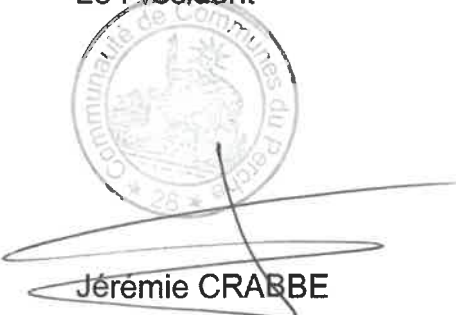
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance



Catherine CATESSON

Le Président



Jérémie CRABBE